

LA MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

LYON

Un an... 8 fr.
Six mois... 4 fr.

LES ANNONCES

Se traitent de gré à gré.

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS

Un an... 10 fr.
Six mois... 5 fr.

ÉTRANGER

Un an... 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser à l'imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Ternes.

BONIMENT

Belfort sera-t-il débloqué ?

Voilà l'interrogation anxieuse que nous nous posons chaque jour.

Voilà le point de l'horizon vers lequel se tournent nos regards inquiet.

Les Prussiens sont entrés à Alençon, Chanzay a subi un échec sous le Mans... qu'importe... Belfort sera-t-il débloqué ?

Il le sera, nous l'espérons, malgré l'insuccès de l'attaque générale du dix-huit, il le sera, si on envoie à Bourbaki des renforts suffisants, pour refouler les Prussiens qui cherchent à l'arrêter, « les Prussiens plus nombreux et munis d'une artillerie plus puissante qu'on ne s'y attendait » disent naïvement les dernières dépêches militaires.

En vérité, cette surprise a lieu de nous étonner, à quoi s'attendait-on alors, si on ne s'attendait pas à trouver devant soi des forces considérables et une artillerie puissante ?

S'attendait-on à ce que les Prussiens n'auraient pas bougé de place, n'auraient pas fait un mouvement stratégique, n'auraient pas opéré des concentrations énormes, pendant que nous portions de nouvelles armées dans l'Est ?

S'attendait-on à ne rencontrer d'autre obstacle à l'exécution de notre nouvelle et inquiétante tactique, que le général Werder et ses vingt-cinq mille Badois ?

Pensait-on que ces transports multipliés,

signalés sur les chemins de fer allemands, n'avaient d'autre objet que de faire rouler des wagons vides ?

Quand donc finirons nous par comprendre que les Prussiens ne s'exposent jamais, qu'ils sont toujours nombreux et munis d'une artillerie puissante ?

Quand donc aurons nous assez de prévoyance, pour que nos généraux puissent nous envoyer des dépêches ainsi conçues : « Nous avons devant nous des forces moins considérables et une artillerie moins puissante qu'on ne s'y attendait ? »

C'est pourquoi nous le répétons et le répéterons à satiété à nos gouvernants :

Renforcez l'armée de Bourbaki, soignez l'armée de Bourbaki, ne la laissez manquer ni d'hommes, ni de vivres, ni de munitions, car en vérité, en vérité, cette armée porte avec elle le salut de la France ;

Et l'occasion est venue de rééditer avec une variante le vers connu :

C'est de l'Est aujourd'hui que nous vient l'espérance.

Il y a du reste dans les phases actuelles de la lutte, une particularité, un revirement qu'on a peut-être pas suffisamment remarqués, et qui devraient donner à réfléchir à cette trinité de gredins, qu'on appelle Guillaume, Bismarck et de Moltke, si l'ivrognerie pour l'un, l'infatuation pour l'autre, la rage de destruction pour le troisième, n'ont pas complètement oblitéré la netteté de leur intellect.

A l'heure présente, nos jeunes soldats quoique à peine formés, quoique souvent mal nourris, mal équipés et mal armés, nos jeunes soldats se laissent encore bat-

tre, mais ils ne se laissent plus mettre en déroute.

Ils ont acquis une force de résistance, une solidité et une ténacité qui ne permettent plus ces défaites, ces débandades du commencement de la guerre.

On lutte pendant neuf heures, on lutte deux jours de suite parfois, autour de quelques positions dont les unes sont enlevées, les autres sont maintenues, et il faut toute la casuistique jésuitique et mensongère des bulletins Prussiens pour transformer en victoires ces combats acharnés, ces combats incertains, où nos conscrits repoussent pied à pied les efforts des soudards Prussiens, en attendant qu'ils les mettent en fuite et les poursuivent la baïonnette aux reins, — ce qu'ils sauront bientôt faire.

Il nous semble assister en ce moment, à cette phase critique qui marqua la décadence des succès guerriers de Napoléon Ier, à cette époque où ses ennemis familiarisés avec sa tactique, apprirent à le combattre et à le vaincre.

Ce n'était plus le temps des campagnes foudroyantes d'Italie, d'Egypte et d'Allemagne ; à Rivoli, à Montenotte, à Aboukir, à Ulm, avaient succédé les mêlées sanglantes d'Eylau, d'Essling, de Wagram et de la Moskowa, sinistres avant-coureurs des désastres de 1814 et 1815.

Les aigles françaises entraient encore dans les capitales de l'Europe, mais elles y arrivaient mutilées et blessées, elles avaient déjà le plomb sous l'aile qui devait les abattre à Leipzig et à Waterloo.

Aujourd'hui aussi nos luttes tenaces et opiniâtres, nos résistances acharnées de

Paris, du Nord, de l'Ouest et de l'Est, préparent le Leipzig et le Waterloo du roi Guillaume.

Ce Waterloo il l'aura, il l'aura tôt ou tard, nous en jurons par les enseignements et les leçons infaillibles de l'histoire.

Ces conquérants, voyez vous, ces égoïstes d'hommes et ces traîneurs de sabre finissent tous de la même façon, à tous le pied leur glisse dans le sang.

Prenez Alexandre, César, Attila, Frédéric Barberousse, Charles-Quint, Charles XII ou Napoléon Ier,

Et vous les verrez tous périr misérablement, l'un épuisé par la débauche, l'autre assassiné, celui-ci noyé, celui-là frappé d'une balle, le dernier exilé et parqué dans une île comme un lépreux ou un pestiféré, — vous les verrez disparaître laissant derrière eux un empire ruiné, épuisé, vermoulu, qui se démembre, s'effondre et se décompose comme un corps pourri.

La conquête n'a jamais rien fondé, M. de Bismarck devrait bien le savoir, puisque l'instruction est obligatoire en Prusse.

Que reste-t-il de l'empire d'Alexandre ? Quelques villes dévastées et inhabitées ; quelques montagnards moitié bergers, moitié brigands ; quelques rochers pelés où broutent de maigres chèvres.

Que reste-t-il de l'empire de César ?

Une Italie ruinée et ramollie qui après avoir été foulée et souillée par toutes les armées de l'Europe, a fini par se soumettre au joug d'un roi savoyard ?

Que reste-t-il de l'empire de Barberousse ? Une Autriche abattue, humiliée et mise

FEUILLETON DE LA MASCARADE

LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Comédie politique en trois actes et un prologue

PROLOGUE

La scène représente le coin d'un bois.

Personnages : Deux bandits.

1er Bandit. — Ainsi, camarade, c'est entendu ?

2e Bandit. — Entendu, compère !

1er Bandit. — Rappelons-nous bien notre plan.

2e Bandit. — Voilà : moi et mes compagnons nous pénétrons dans la ferme par escalade.

— C'est ça.

— Je massacre les habitants, hommes, femmes et enfants.

— Parfait.

— Je mets les meubles au pillage.

— Admirable.

— Au besoin je brûle la maison.

— Charmant.

— Toi tu fais le guet, et si on crie au secours,

tu empêches que personne n'arrive !

— Oui, je garde la neutralité.

— Après quoi...

— Après quoi nous partageons le domaine.

— Partager, partager compère, n'aurais-je pas

droit à quelque chose de plus, moi qui recevrai les

coups, car ils se défendront, les gaillards !

— Bah ! tes hommes ne sont-ils pas cinq fois plus nombreux ?

— Sans doute.

— Ne vas-tu pas surprendre un ennemi à peu près désarmé ?

— Je ne dis pas.

— N'as-tu pas pour guide et pour allié l'ancien

fermier et ses valets qui te montreront la bonne

route et les passages sûrs ?

— En effet.

— Enfin, n'es-tu pas soutenu par la Providence,

comme tu dis dans tes patelôtres...

— J'en conviens.

— Alors, que crains-tu ?

— Je ne crains rien, tarteifle, mais tout cela

ne m'empêchera pas de recevoir quel que horion,

et il ne serait pas juste...

— Allons, ne te fâches pas avanglé : tu prendras

pour toi l'argent que tu trouveras dans les tiroirs

et dans les poches.

— Bon, j'accepte.

— Maintenant touchons-là et pas de faiblesse,

hein ?

— N'aie pas peur : de ton côté fais bonne garde ;

que les voisins ne viennent pas me déranger.

— Sois tranquille, puisque que je t'ai dit que je

gardais la neutralité.

PREMIER ACTE.

La scène représente un cabinet de ministre. Au milieu un bureau, à gauche un portefeuille.

SCÈNE PREMIÈRE.

Lord Grandville. John, domestique. Le Times, journal.

Lord Grandville. — John, apporte-moi le

Times.

John. — Excellence, voilà.

Lord Grandville lisant :

« Guillaume à Augusta,

« Notre Fritz vient de remporter une victoire

« complète à Worth contre le maréchal Mac-Mahon.

« bon.

« Nous avons pris trente canons et fait six mille

« prisonniers.

« Les pertes de l'ennemi sont énormes : les nôtres insignifiantes.

« Je rends grâce à Dieu de ce premier triomphe.

« Aoh, yes, bravo, très bien ! Voilà qui rabattra

un peu le caquet à ces vantards de Français qui prétendent

toujours nous avoir sauvés à Inkermann.

Notre eracieuse reine va être dans le ravissement

en apprenant que son gendre notre Fritz... mais il y a une seconde dépêche, voyons :

« Guillaume à Augusta,

« Le général Von Goben a attaqué hier à Spikeren

« le corps du général Frossard et l'a mis en pleine

« déroute.

« L'ennemi a perdu douze mille hommes tués

« ou blessés. Nos pertes sont beaucoup moindres.

« Nous avons trois officiers tués, dix-sept de blessés,

« quarante-neuf soldats tués, soixante-dix-neuf

« de blessés, sept de disparus.

« Je remercie Dieu de ce nouveau succès. »

Very well, perfectly ! De mieux en mieux, et ces Français osent se vanter de nous avoir sauvés à Inkermann ?

SCÈNE II.

Les mêmes. Un autre numéro du Times

Lord Granville. — John, apportez-moi le Times.

John. — Excellence, voilà !

Lord Granville lisant :

« Guillaume à Augusta,

« Après une série de combats victorieux à Longeville, à Doncourt et à Gravelotte, l'armée du

général Bazaine a été battue définitivement à

« Mars-la-Tour, et nous la tenons bloquée sous

« Metz.

« L'ennemi a dû perdre énormément du monde :

« nous avons seulement onze officiers tués, vingt-

« neuf de blessés, quatre-vingt-dix-huit soldats tués

« et cent soixante-cinq de blessés légèrement.

« Je rends grâce, etc.

Ce qu'il y a de plus curieux là-dessus, c'est que

vous trouvez des Français qui vous disent sérieusement :

« Sans nous, vous étiez perdus à Inkermann.

« Pauvres gens ! quelle leçon... et méritée. By

god !

SCÈNE III

Les mêmes. Un autre numéro du Times.

Lord Granville. — John, le Times.

John. — Excellence, voilà !

Lord Granville lisant :

« Guillaume à Augusta,

« Les armées allemandes viennent de remporter

« le succès le plus signalé de la campagne.

« Par suite de nos mouvements stratégiques,

« toute l'armée du maréchal Mac-Mahon vient de

« capituler à Sedan. Nous avons cent dix mille

« hommes prisonniers, parmi lesquels se trouve

« l'empereur Napoléon.

« Nos pertes sont à peu près nulles : aucun of-

«icier de tué, la moitié d'un de blessé seulement :

« cinq soldats morts, mais de la petite vérole.

« Je bénis Dieu, etc. »

à la porte de l'Allemagne qu'elle dominait jadis.

Que reste-t-il de Charles Quint ?

Une Espagne ridicule, misérable et minable qui incapable de régler elle-même ses destinées, est obligée d'emprunter un roi aux voisins.

Que reste-t-il de Napoléon Ier ?

Une France amoindrie, ruinée par l'oncle, pillée et corrompue par le neveu, et qui cherche à se vivifier et à se régénérer par des institutions libres et républicaines.

Que restera-t-il de la Prusse ?

Quelques terrains sablonneux, quelques plaines arides et incultes où le sol épuisé fournit à peine de quoi nourrir ses habitants pouilleux et malpropres.

Car il nous semble impossible que l'Allemagne intelligente, que l'Allemagne des penseurs, des philosophes et des poètes, se laisse asservir par quelques caporaux.

Quant à Guillaume, indigne de recevoir une balle comme Charles XII ou même de tomber assassiné comme César, il mourra ou crèvera quelque part, peut-être dans son lit, probablement sous une table, repu de sang et gorgé de vin.

Jacques BARBIER.

La Garde nationale

Nous tenons à exprimer notre sentiment d'une façon complète sur la garde nationale de Lyon, et sur l'organisation de son service.

La garde nationale est, en principe, une institution essentiellement démocratique qu'il importe de conserver pour toutes sortes d'excellentes raisons.

Elle est le citoyen armé pour la défense de son pays, de ses foyers, de sa famille, de ses biens, pour le maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

Elle constitue un lien entre les habitants d'un même quartier, d'une même rue, d'une même maison qui jadis ne se connaissaient pas, ne se parlaient pas, se saluaient à peine, et vivaient retranchés dans une sorte de *quant à soi* et d'égoïsme peu fait pour développer ces sentiments d'union et de solidarité qui, seuls peuvent nous conduire à l'établissement durable d'institutions libérales et républicaines où la fraternité ne soit pas représentée par des coups de fusil.

Grâce à la garde nationale, à ses exercices, à ses réunions, à ses promenades, pris à doses raisonnables, on apprend à se connaître, à s'estimer; des relations se nouent, des mains se serrent, et mieux encore des infortunes s'effacent, des misères se soulagent.

Mais toutes ces bonnes, toutes ces excellentes choses peuvent se gâter ou s'atténuer singulièrement par suite soit d'une organisation déficiente, soit de la croissance, du développement de cette mauvaise herbe, de cette pousse malsaine qui se glisse partout et qu'on appelle les abus.

Il ne faut pas que la garde nationale, en de-

hors des cas d'exception, devienne une corvée fatigante et inutile; il ne faut pas qu'elle soit presque un obstacle à la liberté individuelle et qu'elle constitue une entrave aux travaux, aux occupations et aux affaires des citoyens.

Or, nous avons le regret de dire que cela arrivera certainement à Lyon, si on persiste dans le système de service actuellement en vigueur.

Toutes les fois qu'un désordre public s'est manifesté, toutes les fois qu'une tentative d'insurrection ou d'émeute a eu lieu, — la garde nationale tout entière, la garde nationale de tous les quartiers ouvriers, ou bourgeois, riches ou pauvres, est accourue pour assurer le maintien de l'ordre, et nous nous rappelons encore certaines stations de cinq ou six heures, faites les pieds dans la boue et la pluie sur le dos, et... huit jours de tour.

Mais une fois l'ordre rétabli, une fois le danger d'émeute écarté, est-il bien nécessaire de fatiguer, de surmener le dévouement éprouvé de la garde nationale par un service absorbant ?

Est-il bien nécessaire de déranger chaque jour trois ou quatre mille hommes pendant vingt-quatre heures, pour sauvegarder un ordre que personne ne trouble ni ne menace ?

Est-il bien nécessaire de maintenir constamment un poste de cinq cents hommes à l'Hôtel-de-Ville, pour garder la précieuse personne de M. Challemet-Lacour et regarder les bottes de l'état-major ?

Est-il bien nécessaire de multiplier les postes à l'infinit et de mettre dans chacun d'eux, deux fois plus d'hommes qu'il n'en faut pour arrêter trois ou quatre ivrognes ?

Est-il bien nécessaire d'envoyer des gardes nationaux du cours Perrache monter la garde à Rochecardon, alors qu'il serait si simple d'éloigner le moins possible les gens de leur quartier où ils pourraient vivre plus économiquement, exercer une surveillance plus efficace, et peut-être se griser avec moins d'abandon ?

Est-il bien nécessaire en un mot d'éloigner inutilement de leurs affaires un nombre considérable de citoyens, sans autre motif sérieux que le bon plaisir d'un état-major trop nombreux, qui a besoin d'occuper ses loisirs, et qui éprouve une joie enfantine à jouer au soldat ?

Par ce temps de bouleversement où le commerce est à bas, où les affaires chancellent, où le négociant se promène lugubre dans son comptoir désert, où l'ouvrier s'assied devant son métier inoccupé et ses outils inertes, on s'aperçoit médiocrement des inconvénients que nous signalons.

Mais pensez-vous bonnement que lorsqu'un peu de tranquillité succédera à la vie agitée et tourmentée que nous menons, pensez-vous bonnement que l'ouvrier, l'employé ou le patron, pourront aller perdre vingt-quatre heures tous les quinze jours dans un des innombrables corps de garde établis actuellement ?

Je sais très-bien qu'on a la faculté du rempla-

cement.

Oui, mais le remplacement coûte généralement cent sous, et allez donc les demander au pauvre diable qui en gagne à peine la moitié.

Tout cela doit donc être modifié, changé, réformé, si on ne veut pas convertir l'institution utile et vraiment démocratique de la garde nationale en une corvée gênante et insupportable.

Maintenant ce n'est pas tout, et voici quelque chose de plus joli.

Il paraît qu'il existe à l'Hôtel-de-Ville, un personnage important, qui a nom *monsieur* Baptiste...

Monsieur Baptiste est l'huissier ou le valet de chambre du préfet.

Monsieur Baptiste a rempli successivement les mêmes fonctions auprès de M. Chevreau et de M. Sencier, et la République a conservé monsieur Baptiste, car après tout, monsieur Baptiste n'est pas cause si Napoléon III était un gredin.

Mais monsieur Baptiste a pris, nous assure-t-on, la fâcheuse habitude de traiter de haut en bas les gardes nationaux de service dans l'antichambre du préfet, et de les faire valetier à droite ou à gauche, pour porter les missives du préfet.

Or, de deux choses l'une : ou monsieur Baptiste agit de son propre mouvement, en transformant les gardes nationaux en facteurs lyonnais, et dans ce cas, il est du devoir des gardes nationaux, de répondre à monsieur Baptiste comme il le mérite, c'est-à-dire comme à un laquais.

Ou M. Baptiste obéit à des ordres supérieurs.

Et alors nous prendrons la liberté grande de demander aux autorités supérieures, si les gardes nationaux doivent faire le métier de commissionnaires et de va-t-en ville.

Que des gardes nationaux de planton, transmettent des dépêches ou des ordres militaires, rien de mieux, mais qu'on les considère comme des saule-ruisseau, rien de plus mal.

Ceci n'est qu'un incident, dans les critiques générales qui précèdent, mais à une époque où il est beaucoup question de la majesté du peuple et de la dignité nationale, nous estimons qu'il est bon de relever vertement les procédés où on laisse compromettre cette dignité par un valet de chambre.

A. M.

AUTOUR DE LA SEMAINE

La commune a vraiment fait une opération excellent avec ses carabines Enfield — se chargeant par la bouche.

Les quelques compagnies de la garde nationale auxquelles ces armes ont été distribuées, les trouvent si bonnes, si bonnes... qu'elles redemandent les vieux *flingots* qu'on leur a enlevés.

Il paraît que ces enfield tiennent le milieu entre l'arquebuse à rouet et le fusil à pierre, — seulement ils viennent de loin, ont un nom étranger et coûtent un bon prix.

Les services de l'Intendance ne laissent plus rien à désirer. Sauf que les mobilisés, venant à Lyon, se trouvent sans casernement, passent ordinairement quelques jours sans manger, ont froid et ont faim, — tout est pour le mieux.

Dame ! c'est sans doute avec intention que l'on se préoccupe si peu de la nourriture et du logement des troupes de passage : rien n'aggraverait nos mobilisés comme d'être sans gîte et sans pain, et l'on se bat si bien quand on n'a pas mangé de quarante-huit heures et qu'on est percé de rhumatismes ou accablé de bronchites devant l'ennemi.

Si l'état-major de la garde nationale avait des occupations moins sérieuses et moins

multiples, on pourrait bien essayer de détacher quelques-uns de ses officiers pour pourvoir aux besoins urgents des défenseurs du pays, — mais ces messieurs ont tant à faire !

M. Ordinaire, préfet du Doubs, est décidément bien coupable dans l'affaire Lutz (du Rhône).

On se souvient qu'il a fait arrêter à Besançon cet aventurier qui, aussitôt relâché, avait obtenu de former ici le corps des *Eclaireurs républicains*. Or, comme nous l'avions demandé alors, pourquoi M. Ordinaire, s'il connaissait ce Lutz, pour un coquin, n'a-t-il pas averti son collègue du Rhône, et pourquoi celui-ci a-t-il confié l'organisation d'un corps à ce gredin, avant de s'être renseigné sur son compte ?

La République n'en est pas la cause, mais naturellement, par la faute de deux de ses fonctionnaires, la réaction est naturellement disposée à mettre sur le dos de la République cette nouvelle balourdise.

A propos d'aventuriers nous avons lu avec stupéfaction dans le *Salut Public* que l'organisation et l'équipement des *Vengeurs* du sieur Maliki, avaient coûté aux finances de l'Etat ou de la Ville, la somme énorme de six cent mille francs !

Six cent mille francs pour acheter des vestes garnies de fourrures et des pantalons à bande d'argent à des guerriers très braves, peut-être, mais qui semblent sortir de l'opéra-comique ou du bal masqué !

Six cent mille francs, et nos mobiles n'ont pas de capotes et à peine des tuniques !

Six cent mille francs, et l'équipement de nos légionnaires s'en va en loques !

Six cent mille francs, et nos soldats sont obligés d'attendre du patriotisme privé, des envois de chaussettes, de caleçons et de tricot, quand les *Vengeurs* du sieur Maliki avaient des FOURRURES !

Non ce n'est pas possible, nous ne pouvons pas le croire. Evidemment le *Salut Public* se trompe ou a été mal renseigné, car les auteurs d'une pareille dépense, d'une pareille prodigalité, d'une pareille insanité coupable mériteraient d'être conduits immédiatement dans une maison de fous.

Et nous attendons un démenti de qui de droit.

Comme en tous cas, l'Etat ne fournit pas de fourrures à nos troupiers et à nos mobiles français, le Comité de secours constitué par les Dames lyonnaises, organise en ce moment une grande loterie dont le produit est destiné à augmenter les ressources de cette œuvre patriotique.

Les lots se composent principalement des bijoux de tous genres dont nos gracieuses compatriotes font généreusement les sacrifices pour soulager les souffrances de nos soldats.

Lorsqu'ils reviendront vainqueurs du Prussien, elles pourront dire comme la romaine Cornélie : « voilà nos joyaux ! »

Lord Granville. — Vous pensez que la Prusse n'avait aucun vent de la chose ?

M. Bernsdorff. — Pas même un soupçon, sans cela nous nous serions hâtés de nous prévenir d'un événement qui paraît vous contrarier si fort.

Lord Granville. — Me contrarier, peste, je la crois bien ; car il s'agit de nous cette fois, de nos affaires, de notre commerce, de notre argent et de notre cher argent.

Dénouer les traités de 1856, quelle mauvaise foi, quelle audace ! Mais l'Angleterre ne souffrira pas... et puis la France est là !

M. Bernsdorff. — Oh la France, maintenant...

Lord Granville. — La France, la France, sans doute vous l'avez battue, mais permettez moi de vous le dire collègue, maintenant il serait temps de vous arrêter.

M. Bernsdorff. — Hein ?

Lord Granville. — Car enfin, vous poussez les choses trop loin ; vaincre un ennemi bon, mais vouloir l'écraser, le ruiner, le piller, le massacrer, il y a là un crime de lèse humanité que les puissances neutres ne doivent pas souffrir, et quand l'Angleterre devrait...

M. Bernsdorff. — Vous dites ?

Lord Granville. — Mon Dieu ne vous fâchez pas collègue, et ne roulez pas ces gros yeux qui me font peur. Mais vous devez bien comprendre les sentiments qui nous portent à intervenir pour amener la fin de cette horrible guerre. Car indépendamment de nos bonnes relations de voisinage, l'Angleterre est attachée à la France par des liens de sympathie et même de reconnaissance...

M. Bernsdorff. — Oui là ?

Lord Granville. — Certainement ; ainsi nous n'oublierons jamais que sans les Français, à Inkermann...

M. Bernsdorff. — Comment, comment, mais où

— Allons, la gloire française peut chanter son *Requiem*.

Qu'ils en de la chance les malheureux, que nous fussons là à Inkermann ! sans nous...

DEUXIÈME ACTE

Même décor.

John annonçant. — Monsieur Thiers !
Lord Granville. — Ah ! illustre et vénéré collègue, permettez-moi de vous donner ce nom...

M. Thiers. — Donnez, donnez, ça ne coûte rien.
Lord Granville. — Quel heureux hasard me procure le plaisir de vous voir ?

M. Thiers. — Un malheureux hasard, au contraire, le hasard ou plutôt les hasards de la guerre.

Lord Granville refroidi. — Ah ! vous venez parler de politique ?

M. Thiers. — Parfaitement.

Lord Granville. — J'ai l'honneur de vous écouter.

M. Thiers. — Votre Excellence connaît les événements néfastes qui se sont accomplis depuis quelques mois.

Lord Granville. — Mon Dieu oui, j'ai appris tout cela par les journaux ; je lis le *Times* de temps en temps.

M. Thiers. — Et votre Excellence ne pense-t-elle pas qu'il serait temps pour l'Angleterre d'intervenir dans cette horrible guerre...

Lord Granville. — Mais non, en ma qualité de neutre, je ne pense rien...

M. Thiers continuant. — D'abord pour arrêter l'effroyable effusion de sang dont nous sommes témoins...

Lord Granville. — Mon Dieu, d'après leurs

rapports, les Prussiens ne perdent pas beaucoup de monde...

M. Thiers. — Essente dans l'intérêt même de l'équilibre européen. Car votre Excellence ne doit pas oublier que la question d'Orient est toujours menaçante ; que la Russie n'abandonne pas ses projets sur la mer Noire, et peut-être sur Constantinople.

Lord Granville. — Oh ! nous avons des traités.

M. Thiers. — Sans doute, mais ces traités peuvent être violés, et le jour où la France écrasée ne sera plus en état de faire respecter sa signature.

Lord Granville. — Oui, mais l'Angleterre est là.

M. Thiers. — J'en conviens, mais l'Angleterre seule suffira-t-elle... car vous n'ignorez pas certaine circonstance où sans l'appui de notre bras...

Lord Granville. — Ah ! vous voulez parler d'Inkermann ? Ça, par exemple, mon cher collègue, il faut le rayer de vos papiers ! Il est parfaitement avéré aujourd'hui, comme je m'en étais toujours douté du reste, qu'à Inkermann ce sont les Anglais qui ont sauvé les Français et non pas les Français qui.

M. Thiers. — Et depuis quand votre Excellence a-t-elle inauguré ce nouveau cours d'histoire ?

Lord Granville. — Mais depuis... la capitulation de Sedan... du moins depuis que j'ai pu connaître les véritables...

John annonçant. — Monsieur Bernsdorff !

M. Thiers. — Allons, je cède la place, et je souhaite à votre Excellence qu'elle n'apprenne pas trop tôt à modifier ses idées... historiques...

Lord Granville. — Quant à cela, je suis fort tranquille... soyez persuadé, dans tous les cas, illustre collègue, que je n'épargnerai aucun moyen de conciliation...

M. Thiers. — J'ai l'honneur de saluer votre Excellence...

Lord Granville. — Eh bien cher M. Bernsdorff,

quoi de nouveau ?

M. Bernsdorff. — Oh presque rien ! une nouvelle capitulation...

Lord Granville. — Bah, laquelle ?

M. Bernsdorff. — Celle de Metz, tout simplement.

Lord Granville. — La capitulation de Metz, de Metz l'imprenable, de Metz l'invincible, de Metz la pucelle... ah, ah, ah ! non vrai, c'est trop drôle...

M. Bernsdorff. — Quoi ! qu'avez-vous à rire ?

Lord Granville. — Ce que j'ai à rire ! Figurez-vous qu'il n'y a pas cinq minutes que ce petit fou-triquet de Thiers prétendait devant moi, que les Français nous avaient sauvés à Inkermann ! Elle est jolie celle-là !

M. Bernsdorff. — Oui, c'est assez cocasse...

Lord Granville. — C'est plus que cocasse, c'est grotesque.

— Qu'y a-t-il John ?

John. — Une dépêche pour votre Excellence, dépêche urgente.

Lord Granville, pâlisant. — Hein, que signifie... Ah mais non, ce n'est pas possible, j'ai mal lu...

M. Bernsdorff. — Hé mais, qu'y a-t-il collègue, vous êtes fatigué ? Voulez-vous que j'appelle...

Lord Granville. — J'avais bien lu, c'est bien cela ! Savez-vous ce qui nous arrive...

M. Bernsdorff. — Moi, du tout.

Lord Granville. — La Russie dénonce le traité de 1856 !

M. Bernsdorff. — Pas possible !

Lord Granville. — Voilà la dépêche.

M. Bernsdorff. — En effet, tiens, tiens.

Lord Granville. — Eh bien qu'en dites-vous ?

M. Bernsdorff. — J'en dis que je suis aussi stupéfait que vous-même.

Lord Granville. — Vraiment ?

M. Bernsdorff. — Ma parole !

On nous prie de rappeler que les lois offerts sont exposés tous les jours, dans les magasins Marx frères jeunes, rue de l'Hôtel-de-Ville, 96, où l'on peut se procurer des billets.

C'est un fait avéré que les villes suisses, et Genève notamment, pullulent — non-seulement d'anciens fonctionnaires impériaux, qui coulent d'heureux jours et se gorgent avec notre argent, — mais encore de gaillards parfaitement valides et capables de supporter sans peine les fatigues d'une campagne. Toutes les réclamations que ces nouveaux réfugiés pourraient faire ne prévaudront pas contre les témoignages oculaires des voyageurs français et étrangers.

Nous devons avoir encore des consuls en Suisse et dans les pays voisins. Pourquoi ne font-ils pas rentrer les réfractaires? Pourquoi ne signalent-ils pas leurs noms, et pourquoi le gouvernement français ne décrète-t-il pas l'interdiction du droit de français pour tous ces messieurs-là, avec défense expresse de rentrer à l'avenir dans leur pays, sous peine de subir les peines édictées contre les déserteurs?

Une chose à remarquer, c'est qu'un certain nombre de ces fuyards, — dont quelques-uns de Lyon — faisaient montre autrefois d'un chauvinisme échevelé et demandaient toute la journée la levée en masse!

La levée en masse à l'étranger sans doute, mais non contre l'étranger.

Incessamment doit avoir lieu le conseil de révision pour les jeunes gens de la classe 1871 dont l'appel vient d'être décrété.

Nous espérons que ces conseils ne manqueront pas de faire un triage sérieux parmi tous ces jeunes gens, et qu'on ne choisira que ceux capables de supporter les fatigues de la guerre, les insomnies, les marches forcées, le froid, la faim, les campements en plein air, etc.

Il faut se rendre compte en effet que parmi ces nouveaux conscrits âgés de dix-neuf ans à peine, un certain nombre n'ont pas atteint le complet développement de leurs forces et de leur vigueur.

Et il nous paraît au moins inutile qu'on encombre nos hôpitaux et nos ambulances de soldats débiles qui seront à bout de forces après quelques heures de marche.

Nous demandions la semaine dernière : « Pourquoi la musique de la garde nationale de Saint-Etienne est-elle armée de carabines Remington ? »

En réponse à cette question, il nous est arrivé de Saint-Etienne plusieurs lettres de réclamations, une entre autres du chef de musique M. Courally, dans laquelle il proteste contre l'inexactitude de notre assertion.

La musique de Saint-Etienne n'est pas armée de fusils Remington, mais bien de

mousquetons d'artillerie modèle 1829, — ce qui est bien différent.

D'où il suit que nous avons été induits en erreur par un correspondant mal informé ou peu connaisseur en armes de guerre.

Nous sommes priés d'annoncer que la souscription pour les Eclaireurs à cheval de la 4^e légion du Rhône, est toujours ouverte :

1. Chez MM. Corriou et Jeantet, place des Terreaux, 9, organisateurs de la souscription.
2. Chez MM. Geynet et Couthon, rue Gentil, 4.
3. Chez M. Decour Vincent, rue Bât-d'Argent, 8.
4. Dans les bureaux du journal le Progrès.
5. — — — — — le Petit Journal.

Il est fait un pressant appel au patriotisme de chacun pour aider à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la formation d'un escadron dont les hommes, tous anciens militaires éprouvés, sont dès à présent à la disposition du colonel de la légion.

Les Parisiens supportent avec cette gaieté française que les Prussiens ne s'annexeront jamais, les souffrances du blocus et les horreurs du bombardement.

Voici un dialogue apporté par ballon. — Vous savez, mon cher, qu'on a livré hier à la consommation les deux éléphants du Jardin des Plantes.

— Dam! puisque c'était une question de défenses.

SECTION PAIX.

Plaintes... et regrets.

Nous continuons à regretter vivement que les bureaux d'administration ne puissent se séparer des jeunes gens mobilisables qu'on y a casés dans le but peu louable de les faire échapper à la levée en masse.

Cette situation... irrégulière nous vaut chaque semaine une vingtaine de lettres de protestations dans lesquelles nos correspondants s'indignent contre ce système de favoritisme et de privilège : — on voit qu'ils n'ont pas tort.

Mêmes regrets que ci-dessus pour le corps des pompiers auxiliaires, des pontonniers et des électriciens, lesquels ont servi de refuge à pas mal de célibataires de vingt-un à quarante ans, qui considèrent que « mourir pour la patrie n'est pas le sort le plus beau et le plus digne d'envie. »

Nous persistons à nous plaindre de l'équipement déplorable d'un grand nombre de nos soldats, notamment des mobiles du Rhône de la classe 1870. Ces mobiles sont vêtus d'une vareuse qui n'a absolument rien de commun avec le drap.

C'est une sorte de cordat grossier qui n'est ni chaud ni solide et qui supporte à peine la brosse.

De plus les chaussures des mêmes mobiles sont fabriquées avec du cuir tellement problématique, qu'elles demandent à capituler dès la première étape.

Le prince Gortschakoff. — D'autant que la France aujourd'hui...

M. Bernsdorff. — Est à peu près lettre morte en Europe... Il me semble que j'ai entendu un murmure. Qui oserait se permettre...

Le prince Gortschakoff. — Non, non, c'est le Turc qui ronfle.

M. Bernsdorff. — A la bonne heure! Voyons, commençons.

Lord Granville. — Qui choisissons-nous pour président.

M. Bernsdorff. — Mais... moi ou Gortschakoff. Voulez-vous accepter, collègue?

Le prince Gortschakoff. — Non restez, je préfère...

M. Bernsdorff. — Alors je m'installe... La sonnette, bon la voilà... Gortschakoff vous avez la parole.

Le prince Gortschakoff. — Vous n'ignorez pas, messieurs, que le traité de 1856 a été fait dans des conditions tout à fait onéreuses et vexatoires pour la Russie. L'interdiction de laisser entrer aucun navire dans la mer Noire est une de ces clauses qu'il est impossible à un peuple qui a le sentiment de sa dignité, de supporter longtemps.

Aujourd'hui, l'empereur mon maître, en présence de la révolte de l'opinion publique, ne saurait se soumettre plus longtemps à une condition aussi humiliante pour son amour propre et il désire en être dégagé purement et simplement.

M. Bernsdorff. — Très bien.

Lord Granville. — Je croyais qu'il était interdit au président de donner des marques d'approbation ou d'improbation.

M. Bernsdorff. — Et moi je suis certain qu'il est interdit aux membres de la conférence de faire aucune observation au président. D'ailleurs expliquez-vous sur le fond de l'affaire.

Dans le but de remédier à la faiblesse de constitution de leurs souliers, les mobiles du Rhône ont adressé une pétition au conseil municipal pour demander qu'on voudrait bien garnir lesdits souliers de clous en acier au lieu de clous en fer.

Cette modification n'occasionnerait paraît-il qu'un surcroît de dépense de soixante centimes par paire de souliers, et nous espérons que le conseil municipal s'empressera de faire droit à cette modeste et trop légitime requête.

Nous ne cessons de regretter l'impunité dans laquelle on laisse les industriels qui évidemment ont volé les deniers publics en fournissant à nos légionnaires des vêtements en papier maché et des souliers en carton.

Nous voyons avec peine que nos autorités ne veulent décidément pas ouvrir la plus petite enquête sur de pareils actes de gradinerie.

Nous déplorons que le conseil municipal ait rejeté à l'unanimité la transformation de Coster par des motifs aussi ridicules que ceux exposés par M. Ferrouillat qui tend à se créer une spéculation dans ce genre.

Le plus remarquable, sans contredit, de ces motifs est celui qui consiste à dire que le fusil Coster se chargeant et se déchargeant par la culasse au moyen d'un système d'arrière, — le soldat pourrait oublier de rabattre l'étrier et recevrait, dans ce cas, la charge en pleine poitrine.

Nous ne doutons pas que prochainement l'honorable M. Ferrouillat, président du comité de défense, ne demande la suppression des bayonnettes, par la raison que le soldat oubliant de tenir son fusil par la crosse, pourrait par mégarde se passer la bayonnette au travers du corps.

Nous avons vu avec chagrin que dans la même séance, le même M. Ferrouillat, ait cru devoir faire précéder son rapport de quelques paroles dédaigneuses à l'endroit des réclamations et des critiques des journaux.

M. Ferrouillat a le plus grand tort de prendre ces airs à la *second empire*, vis-à-vis des journaux et des journalistes.

Il ne devrait pas oublier que les avocats qui ont envie d'arriver à un conseil général, et surtout à une députation, savent à l'occasion se faire très petits garçons devant les misérables folichons, et traitent avec moins de hauteur leurs humbles appréciations.

Nous sommes désolés que certains officiers en chef de corps croient devoir imiter la grossièreté Prussienne vis-à-vis de leurs soldats, et ne puissent se résoudre à leur adresser la parole sans accompagner leurs observations d'adjectifs peu parlementaires, tels que : *animal, b... d'intécité, s... coch...* etc.

La discipline n'en va pas mieux pour cela, elle en va même plus mal.

Nous nous lamentons de lire dans un décret du gouvernement républicain :

Sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'Honneur...

Il y a donc encore un grand chancelier de la Légion d'honneur?

Son nom S. Y. P.

G. NEST.

Comment on échappe aux levées

Le meilleur moyen d'échapper à la mobilisation

Lord Granville. — J'ai toujours considéré, messieurs, que les traités étaient faits pour être respectés.

Nombreuses voix. — Oh, oh!

M. Bernsdorff. — Je ne voudrais pas arrêter l'orateur dès le début de son discours par un rappel à l'ordre, mais je ne saurais lui dissimuler qu'il vient d'émettre une proposition d'une hardiesse étrange, bien faite pour froisser les susceptibilités des honorables membres ici présents. Je l'engage donc à modérer son langage.

Lord Granville. — Je croyais, messieurs, que quelquefois, les traités étaient faits pour être respectés.

M. Bernsdorff. — Voilà qui est vaillant.

Lord Granville. — Et celui de 1856 me paraît dans ce cas.

Le prince Gortschakoff. — Mais du tout, mais du tout.

Lord Granville. — Pourtant la France est témoin... John allez donc voir si M. Jules Favre arrive.

M. Bernsdorff. — Laissez nous donc tranquilles avec votre France, et votre Jules Favre.

Le prince Gortschakoff. — En effet, ça devient une scie.

M. Bernsdorff. — Voyons, messieurs, voulez-vous me permettre de vous accorder —

— Mais volontiers.

M. Bernsdorff. — De quoi s'agit-il en résumé? d'une bagatelle, d'un traité dont la Russie veut se débarrasser et que l'Angleterre veut maintenir. Évidemment la Russie est dans son droit puisque le traité la gêne. — D'autre part, comme il y a eu des signatures, l'Angleterre pourrait invoquer en sa faveur quelques ergotages... mais il y a un moyen facile d'arranger les choses : on déchirera le traité.

Lord Granville. — Ah non goldman!

tion consiste à demander à grands cris la levée en masse dans les réunions publiques, ou sur les places idem, au moins trois mois avant les appels.

Une fois la mobilisation décrétée, prendre le chemin de la frontière et la passer en alléguant que l'on fuit la réaction qui lève la tête.

On peut aussi s'excuser en disant qu'on ne veut pas aller se faire casser la tête pour des aristocrates qui ne parlent pas, comme le citoyen Albert Richard, par exemple.

Si l'on a des protections à l'Hôtel-de-Ville, on se fait assez aisément admettre dans un bureau, où l'on gratte quelques méchants papiers qui vous rendent, paraît-il, indispensable à la marche de la machine administrative.

Où bien, on s'enrôle dans la garde urbaine.

Les jeunes gens qui ont le bonheur d'avoir un oncle conseiller municipal sont certains de leur affaire : ils sont d'emblée nommés sous-préfets ou secrétaires d'un fonctionnaire haut placé.

Nota bene. — Non-seulement on échappe ainsi à la mobilisation, mais encore on palpe des émoluments.

Par exemple, les jeunes avocats ont la part plus belle. Ceux qui ne sont pas casés quelque part comme juges de paix, sont envoyés en province en qualité de procureurs de la République, avocats-général, ou même procureurs-général. L'immobilité fâcheuse de la magistrature assise empêche seule d'en faire des présidents de cour.

N.-B. — Moins ces jeunes avocats ont de causes, plus ça produit de l'effet, et comme ci-dessus, ils sont exemptés du service militaire et largement appointés.

Le barreau de Lyon tient la spécialité des juges de paix, procureurs de la République ou généraux et avocats généraux, tous à la fleur de leur âge. S'y adresser en toute confiance.

Expédition franco.

Et voilà comment on échappe aux levées et comment en se prétendant républicain on se fiche de l'égalité de par la loi, bonne tout au plus pour les gogats.

H. P.

Profil administratifs

PAR UN POÈTE SANS PLACE

Le citoyen Ferrouillat, président du comité de défense.

Il voudrait être député, C'est là le désir qui le ronge, Nuit et jour, biver comme été Il rêve d'être député, Quand on voit son air attristé Et sa mine allongée, on songe Qu'il n'est pas encore député, C'est là le chagrin qui le ronge.

Monsieur Chapé, adjoint au maire.

L'honorable monsieur Chapé Est l'adjoint de notre commune. Ancien tisseur de son métier, L'honorable monsieur Chapé Dans un large fauteuil s'assied. Et lorsqu'un mortel l'importune Il dit : Je suis monsieur Chapé, Premier adjoint de la commune.

M. Bernsdorff. — Attendez donc, et la Russie paiera une petite indemnité à l'Angleterre.

Lord Granville. — Ah du moment qu'il y a une indemnité...

M. Bernsdorff. — Est-ce entendu?

Le prince Gortschakoff. — Par amitié pour vous, je me laisserai aller à un petit sacrifice...

Lord Granville. — Si réellement on donne quelque argent, je pourrais consentir...

Le prince Gortschakoff. — Consultons-nous les autres?

M. Bernsdorff. — Laissez donc, le Turc ronfle, l'italien digère, et la France râle...

Lord Granville. — Et ça osait se vanter de nous avoir sauvés à Inkermann!

Epilogue.

1^{er} Bandit. — Est-ce bientôt fait camarade?

2^e Bandit. — Je suis dans la place, je tue, je brûle, je massacre, ceux qui ne sont pas morts sont prisonniers.

1^{er} Bandit. — Eh bien, alors, qu'attends-tu?

2^e Bandit. — J'attends, j'attends... ces animaux-là ne veulent pas me lâcher.

L. LÉGLAIS.

venez-vous pas de dire...

Lord Granville. — Manière de parler, vous savez... mais il est incontestable que les Français nous ont sauvés à Inkermann...

M. Bernsdorff. — Et vous attendez qu'ils vous sauvent aujourd'hui?

Lord Granville. — Non évidemment, mais en cas de conflit, leur appui ne serait pas de trop... du reste, si vous connaissez un moyen pacifique d'arranger les choses...

M. Bernsdorff. — Un moyen d'arranger, mais on en trouve toujours, avec de la... bonne volonté... voulez-vous essayer une conférence?

Lord Granville. — C'est ça, essayons une conférence?

TROISIÈME ACTE.

La scène représente une salle de conseil. Grande table au milieu recouverte d'un tapis vert. Diplômés autour.

Lord Granville. — John, allez voir si M. Jules Favre est arrivé.

M. Bernsdorff. — Je crois, cher collègue, que M. Jules Favre n'arrivera pas.

Lord Granville. — Pourquoi donc, n'a-t-il pas été invité officiellement?

M. Bernsdorff. — Sans doute, mais s'il s'avisait de franchir nos lignes, il serait incontestablement fusillé.

Le prince Gortschakoff. — Dame c'est évident!

Lord Granville. — Cependant son sauf conduit...

M. Bernsdorff. — Il n'y a pas de sauf conduit : fusillé voilà tout. Aussi je crois que nous pouvons commencer sans attendre plus longtemps.

Le citoyen Rivaud Landrau, chirurgien-major de la garde nationale.

Chauve disciple d'Hippocrate
Tout bottes, tout galon, tout or,
De la milice démocrate
Rivaud et l'ornement major.

Nos filles en deviennent sottes,
On les entend dire tout haut :
« Ah ! que j'aime les bottes, les bottes,
Les bottes de Rivaud Landrau. »

Le grand Napoléon.

Consulat

Arrivé à la toute-puissance, Bonaparte, ne se rappelant plus les opinions qu'il exprimait deux ans auparavant : « Quand, dans un Etat, écrivait-il le 11 novembre 1797, l'on s'accoutume à condamner sans entendre, à applaudir d'autant plus à un discours, qu'il est plus furieux ; quand on appelle vertu l'exagération et la fureur, et crime la modération, cet Etat-là est près de sa ruine. » Arrivé à la toute-puissance, dis-je, Bonaparte rend compte en ces termes, par la voie du *Moniteur*, de l'expédition de Saint-Cloud :

« Je me présente, dit-il, au conseil des Cinq-Cents, seul, sans armes, la tête découverte, tel que les Anciens m'avaient reçu et applaudi ; je venais rappeler à la majorité ses volontés et l'assurer de son pouvoir. »

« Les styles qui menaçaient les députés, sont aussitôt levés sur leur libérateur : vingt assassins se précipitent sur moi, et cherchent ma poitrine ; les grenadiers du corps législatif, que j'avais laissés à la porte de la salle, accourent, et se mettent entre les assassins et moi. L'un de ces braves grenadiers (Thomé) est frappé d'un coup de stylet, dont ses habits sont percés. Ils m'en lèvent. »

« Au même moment, les cris de « hors la loi » se font entendre contre le défenseur de la loi. C'était le cri farouche des assassins, contre la force destinée à les réprimer. »

« Ils se pressent autour du président, la menace à la bouche ; leurs armes à la main, ils lui ordonnent de prononcer le « hors la loi » ; l'on m'avertit ; je donne ordre de l'arracher à leur fureur, et six grenadiers du corps législatif s'en emparent. Aussitôt après, des grenadiers du corps législatif entrent au pas de charge dans la salle, et la font évacuer. »

« Les factieux intimidés se dispersent et s'éloignent. La majorité, soustraite à leurs coups, rentre librement et paisiblement dans la salle de ses séances, entend les propositions qui devaient lui être faites pour le salut public, délibère, et prépare la résolution salutaire qui doit devenir la loi nouvelle et provisoire de la République. »

« Français, vous reconnaîtrez, sans doute, à cette conduite, le zèle d'un soldat de la liberté, d'un citoyen dévoué à la République. Les idées conservatrices, tutélaires, libérales sont rentrées dans leurs droits, par la dispersion des factieux qui opprimaient les conseils, et qui, pour être devenus les plus odieux des hommes, n'ont pas cessé d'être les plus méprisables. »

Il y a dans ces lignes autant d'impostures et de salomies, qu'il y a d'assertions : tout, absolument tout est faux. Mais qu'importe ! le *Journal officiel* n'a-t-il pas pour objet de donner un caractère d'authenticité à toutes les impostures et à toutes les turpitudes des gouvernants ?

Le 20 brumaire, (11 novembre 1799), Bonaparte exprime sa satisfaction à l'armée, pour la bravoure qu'elle a déployée dans la grande bataille de Saint-Cloud, et particulièrement « aux braves

« grenadiers, près la représentation nationale, qui se sont couverts de gloire en sauvant la vie à leur général prêt à tomber sous les coups des représentants armés de poignards. »

Ceci fait, Bonaparte va nous apprendre ce que le prêtre Siéyès a gagné au coup d'état du 18 brumaire. Rien de plus piquant que le début de la première séance des triumvirs.

Siéyès, nous révèle le *Mémorial*, est fort intéressé. Dès la première réunion des trois consuls en séance, et dès qu'ils furent seuls, Siéyès fut mystérieusement regarder aux portes du palais si personne ne pouvait entendre ; puis, revenant à Napoléon, il lui dit avec complaisance et à demi-voix, en lui montrant une espèce de commode : « Voyez-vous ce beau meuble ! vous ne vous doutez peut-être pas de sa valeur ? » Napoléon crut qu'il lui faisait considérer un meuble de la couronne, et peut-être qui aurait servi à Louis XVI. « Ce n'est pas du tout cela, lui dit Siéyès voyant sa méprise : Je vais vous mettre au fait. Il renferme huit cent mille francs !... Et ses yeux s'ouvraient tout grands. Dans notre magistrature de rectorie nous avions réfléchi qu'un directeur sortant de place pouvait bien rentrer dans sa famille sans posséder un denier, ce qui n'était pas convenable : nous avons donc imaginé cette petite caisse, de laquelle nous tirions une somme pour chaque membre sortant. En cet instant, plus de directeur ; nous voilà donc possesseurs du reste : qu'en ferons-nous ?... »

Napoléon qui avait prêté une grande attention et commençait enfin à comprendre, ajoute le rédacteur du *Mémorial*, lui répondit : « Si je le sais, la somme ira au trésor public ; mais si je l'ignore, et je ne le sais point encore, vous pouvez vous la partager vous et Ducos, qui êtes tous deux anciens directeurs. Seulement dépêchez-vous, car demain il serait peut-être trop tard. » Les consuls Siéyès et Roger-Ducos ne se le firent pas dire deux fois : Siéyès se fit la part du lion, s'adjugea six cent mille francs et n'envoya au pauvre Ducos que deux cent mille francs.

C'est là, dans tous les pays du monde, une soustraction frauduleuse : Bonaparte l'autorisa au préjudice du trésor public.

Ainsi, notre nouveau consul débute, dans l'exercice du pouvoir, en appelant gloire ce qui est le plus grand de tous les forfaits ; en enluminant l'assemblée nationale, qu'il représente armée de poignards ; enfin, en volant huit cent mille francs au trésor public ! Que fera-t-il de plus, après avoir déclaré, le 19 brumaire, qu'il n'y aurait « plus d'accusés », les oppresseurs ! plus de listes de « proscriptions ! plus d'immortalité ! plus de bascule ! » et qu'il y aurait « liberté, sûreté pour tous les citoyens ! »

A peine a-t-il prononcé ces magnifiques paroles, à peine est-il installé au palais du Luxembourg, qu'il proscribit, emprisonne, déporte sans jugement des citoyens de toute espèce ; parmi lesquels se trouvent le vainqueur de Fleurus et les représentants du peuple qu'il a retranchés du Corps législatif, après les avoir poursuivis la baïonnette dans les reins, jusque dans le sanctuaire des lois ! A peine, dis-je, le tout-puissant Bonaparte a-t-il promis liberté et sûreté pour tous les citoyens, que, de concert avec les traitres et les prévaricateurs Siéyès et Roger-Ducos ses collègues, il porte, le 26 brumaire, l'arrêté suivant :

« Article 1^{er}. — Les individus ci-après nommés : Destrem, ex-député ; Aréna, ex-député ; Marquèsy, ex-député ; Truc, ex-député ; Félix Lepelletier, Charles Hesse, Scipion du Roure, Gagny, Massard, Fournier, Girard, Fiquet, Basch, Boyer, Vanhec, Michel, Jorry, Brutus Maignet, Marchand, Gabriel, Mamin, J. Sabathier, Clémence, Narné, Jourdeuil, Metzge, Mourgoing, Corchant, Meignat (de Marseille), Henriot, Lebois, Soulaire, Dubreuil, Didier, Lambert, d'Aubigny, Xavier Audoin, sortiront du

« territoire continental de la République, et seront à cet effet tenus de se rendre à Rochefort, pour être ensuite conduits et retenus dans le département de la Guyane française. »

Article 2. — Les individus ci-après nommés : Briot, Antonelle, Lachevardière, Poulain-Grand-nil, Frison, De Clerck, Jourdan (de Haute-Vienne), Lesage-Senault, Prudon, Grocassand, Dorimond, Guesdon, Julien de Toulouse, Santognax, Tilli, ex-chargé d'affaires à Gènes, Stévenot, Gastaing, Bouvier et Delbret, seront tenus de se rendre dans la commune de la Rochelle, département de la Charente-inférieure, pour y être ensuite conduits et retenus dans tel lieu de ce département qui sera indiqué par le ministre de la police générale.

Article 3. — « Immédiatement après la publication du présent, les individus compris dans les deux articles précédents seront dessaisis de l'exercice du droit de propriété, et la remise ne leur sera faite que sur la preuve authentique de leur arrivée au lieu fixé par le présent arrêté. »

Article 4. — « Seront pareillement dessaisis de ce droit ceux qui quitteront le lieu où ils se seraient rendus, ou celui où ils auraient été conduits en vertu des dispositions précédentes. »

Un contemporain, qui est le type de l'honnêteté et de la probité, et qui a été ministre de la justice et président de la Cour de cassation, fait observer que « dessaisir de l'exercice du droit de propriété pour forcer les citoyens frappés d'une lettre de cachet à se rendre dans le lieu de leur exil, et à y rester, est un expédient inventé par le gouvernement sorti des décombres du 18 brumaire, et bien digne de lui !... »

En effet, sous le règne patent des lettres de cachet, cette belle invention n'était pas encore connue, ou du moins on ne se permettait pas d'en faire usage : les triumvirs Bonaparte, Siéyès et Ducos en auraient sans doute appris au complaisant duc Philippeaux de Saint-Florentin, qui, pourtant, abusant des lettres de cachet sous le voluptueux Louis XV !

L'indignation qu'inspira l'infâme arrêté du 26 brumaire, ne permit pas à Bonaparte de le mettre à exécution ; et, dès l'instant qu'il fut connu, des radiations partielles en signalèrent l'injustice.

De toutes parts, dit l'honnête Gohier, des cris s'élevaient contre l'inscription sur cette liste du vainqueur de Fleurus, firent rougir ses proscriptions, et les forcèrent de faire disparaître son nom de la fatale liste. Le Tribunal de cassation, tout entier, réclama contre la déportation de Xavier Audoin, l'un de ses membres, et le fit mettre en liberté. On n'osa pas refuser à Talleyrand, l'adjudant général Jorry, qui défendait nos frontières au moment où on le déportait. »

« Bonaparte et Siéyès, ajoute le digne président Gohier, ne se bornèrent pas à exiler de la capitale ceux qu'ils avaient d'abord condamnés à la déportation : tous les fonctionnaires publics des départements, administrateurs ou magistrats, qui avaient montré quelque énergie pendant la révolution ; tous ceux qui n'offraient pas aux proconsuls des garanties suffisantes, et qu'on pouvait soupçonner de quelque attachement au gouvernement qu'on venait de détruire, furent traités en ennemis de celui qu'on se proposait d'établir. Toute administration qui négligea d'envoyer des adresses de félicitations, qui ne s'empressa pas de rivaliser d'enthousiasme, vrai ou faux, avec les écrivains salariés pour louer le 18 brumaire fut aussitôt remplacé. Il fallait enlever les dieux du jour, ou cesser d'être. »

C'est de cette position étrange, conclut le président Gohier, où se trouvaient les employés de la République, de la crainte d'être entraînés dans le banissement qui les menaçait tous, que sortirent toutes ces basses flatteries, toutes ces exclamations qui ont rempli les journaux à cette

« époque. »

Les proscriptionnaires du général Jourdan, de Xavier Audoin, de Jorry, des députés Grandmaison, Talot et de tant d'autres citoyens recommandables, voyant l'impression fâcheuse que causait cet acte de fureur en contradiction manifeste avec leurs déclamations se hâtèrent de s'enrichir.

« Que vous êtes heureux ! dit Siéyès au héros du 18 brumaire ; tout l'honneur de cette fameuse journée vous sera rapporté !... Je vois déjà les statues que la nation vous élèvera !... tandis que mes concitoyens seront peut-être assez injustes pour me faire un crime de la part que j'y ai prise, si un acte éclatant de la reconnaissance nationale ne prévient leur jugement. »

« — Rien n'est si facile que de vous donner cette satisfaction, dit Bonaparte ; les commissions consulaires vont se réunir pour proclamer que vous avez bien mérité de la patrie !... »

Siéyès fait la grimace et ne dit mot. « Cette déclaration ne vous suffit pas ? continue Bonaparte, dites donc franchement ce que vous voulez. »

Siéyès, un peu embarrassé, répond en hésitant : « Croyez-vous, citoyen consul, qu'un domaine quelconque, monument de la munificence nationale, ne serait pas plus digne d'être offert à celui qui a coopéré à vos grands desseins, et qui a l'honneur d'être votre collègue ? — Ah ! je comprends, s'écrie Bonaparte, j'en causerai avec Ducos. »

A la suite de cette conversation, Bonaparte écrit au comte Roger-Ducos adressant, à la commission dite des Cinq-Cents, et qui n'était que de trente intrus, tout au plus, le message suivant :

« Les consuls de la République française s'unissent au vœu unanimement manifesté par les deux commissions législatives, en vous proposant de décerner au citoyen Siéyès un témoignage éloquent de la défense nationale. »

« Le citoyen qui, après avoir éclairé les peuples par ses écrits, et honoré la révolution par ses vertus désintéressées, refusa d'abord la première magistrature, et ne l'accepta ensuite que par le sentiment des dangers dont elle était entourée, est assurément digne de la distinction que vous lui décernez, et sur laquelle un refus ne lui sera pas permis, lorsque les organes de la loi auront parlé. »

« Les consuls de la République, afin d'adhérer à votre désir, et en conformité de la loi du 19 brumaire, vous font la proposition nécessaire et formelle de décerner au citoyen Siéyès, à titre de récompense nationale, la propriété de l'un des domaines qui sont à la disposition de l'Etat. »

« Les Consuls de la République, »

« Bonaparte et Royer-Ducos. »

« Pour copie conforme : »

H.-B. Maret, Secrétaire-général.

« 29 brumaire. »

Conformément à cette proposition, nécessaire et sur un rapport fait dans la séance des intrus, du 30 frimaire, par Arnould de la Seine, le domaine national de la Croisse, département de Seine-et-Oise, ou tout autre équivalent, est décerné en toute propriété, pleine et entière, au citoyen Siéyès, à titre de récompense nationale.

Et voilà comment le « désintéressé » conspirateur Siéyès est devenu millionnaire par la toute-puissance de Bonaparte !

Colonel Ferrer.

Pour tous les articles non signés

Le Directeur-gérant, E.-B. LABAUME.

LYON. — Impr. LABAUME, cours Lafayette, 3.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU
Aiguës ou chroniques les plus rebelles
Dont le traitement aurait été infructueux
Guéries RADICALEMENT par le **ROB-SAVARESI**
PERFECTIONNÉ
Dépurato-tonique, Régénérateur du Sang et des Humeurs
Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels
Expéditions par correspondance
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1^{re} classe,
Rue Pizay, 12, au premier étage, près de l'Hôtel de Ville, à Lyon.
Allée de traverse, rue de l'Arbre-Sec, 9. 35

35 Ans de Succès
ROB-SAVARESI, DÉPURATO-TONIQUE Perfectionné
pour la parfaite guérison des
MALADIES SECRÈTES
Faiblesse des organes, Pertes, Abcès, Ulcères, Tumeurs, Éruption à la peau, Affections cutanées et Vices du sang.
Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant dépuratif le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.
Expéditions par correspondances
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de première classe
rue Pizay, 12, au premier étage, Lyon
allée de traverse rue de l'Arbre-Sec 9 (37)

AU BALLON CAPTIF
Rue de la Barre, 8, en face de la rue Belle-Cordière — LYON
MOUCHET, horloger, bijoutier
Ex-ouvrier horloger de **BREGUET** de PARIS
1^{er} Prix à l'Ecole des Sciences et des Arts industriels de Lyon, spécialité pour les Réparations de Remontoirs
SEULE MAISON A LYON POUR LA MODICITÉ DE SES PRIX.
Toutes les Réparations et les Ventes sont garanties de 1 an à 4 ans.
Aperçu des prix :
Nettoyage de montres à cylindre. 2 50
Grands ressorts de montre, première qualité. 2 50
Nettoyage de pendule. 3 50
Verres de montre double. 50
Id. cristal. 75
Montres or pour dames, à cylindre et rubis, depuis 65
Montres argent pour dames. 50
à cylindre et rubis depuis 33
Montres or pour hommes à cylindre et rubis, depuis 83
Montres argent pour hommes à cylindre et rubis, depuis 25
Remontoir or pour dames depuis 150
Id. pour hommes, depuis 200
Id. en aluminium. 30
Fait les Echanges en tous genres. — Expédie dans le dehors.
ACHAT D'OR ET D'ARGENT

HERNIES
Sans opération, guérison prompte et parfaite garantie par les faits. En conséquence, plus de bandages. S'adresser à M. Gaillard, médecin de la faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 1. (58-13)

LA SILENCIEUSE
MACHINES A COUDRE
BRODEUSES, BOUTONNIÈRES
de tous systèmes
pour Familles et Ateliers
garanties de 1 an à 5 ans, de 50 f. à 450 f.
Maison de gros et détail
J.-P. MOLLIÈRE
Rue Impériale, 61 et 63, Lyon
Plusieurs médailles d'or (81-12)
Toux, Rhumes, Catarrhes
Coqueluche et Oppression
Ne peuvent résister à l'action du **SIROP DUBREUIL**, que 12 années de succès ont placé au premier rang parmi les Pectoraux.
Dépôts : Pharmacie DUBREUIL, 38, rue de Chartres, et dans toutes les Pharmacies et Drogueries.
Exiger la signature.